Image not found or type unknown

litige avec le tresor publique de grenoble

Par **céliou**, le **17/01/2021** à **16:33**

onts a decouvert en 2016 que les impot de l isere mon ouvert un numero siret sans jamais avoir fait de demarche pour se numero 37951071200035 ou le kabis nexiste pas de se numero ou jai le non imatriculation de la chambre des metiers de l isere ou l insee nous repond que ces sous la responsabilite des administrateure qui a ete ouvert de 2008 a 2016 onts jamais pu avoir acces a aucun dossiers ni de rendez vous ni de reponse malgre des plaintes contre le jugement contre x pour declaration froduleuse de se nemero siret a notre nom plainte pour deni de justice ou des plainte contre d autres d autre perssone conserne dans se dossier onts ne vous cache pas qu iles y a eu des avocats qui ont deja pris se dossier et qui ce son desiste peur ou solidariter pour des motifs incomprehensible et tres flous apret avoir pris contacte avec les perssones adverses ou ont a porter plainte pour intimidation contre x nous somme deni bafoue de tous nos droits aucun rendez vous ni aucun dossiers et ont nous promene depuis 2016 ont na jamais pu avoir aux telephone un responsable de se dossier des impots le silence meme du directeur merci de nous avoir lu si vous pouver nous repondre pour prendre se dossier en charge afin de connaitre la verite et la justice si possilble puisque ont ete condanne et saisi de deux maison et 45.000e merci d avance

Par **jodelariege**, le **17/01/2021** à **16:41**

bonjour

il faudrait écrire votre message avec plus de clarté si vous voulez esperer des réponses: des phrases avec des virgules et des points.

personne sur ce forum ne pourra prendre votre dossier en charge car c'est un forum de conseil juridique , pas un cabinet d'avocat

de plus votre affaire a été jugée et la saisie de 2 maisons + 45 000 euros semblent montrer qu'elle est assez grave pour la confier à un avocat plutot qu'à un forum

Par **youris**, le **17/01/2021** à **16:53**

céliou,

Comme jo de l'arège, votre message sans aucun signe de ponctuation est difficilement

compréhensible.

par respect pour ceux qui liront votre message, je vous conseille de le réécrire en français correct comme l'exige les conditions d'utilisation du site.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés